

Faire partie de l'équipe de la Ville de Baie-Comeau, c'est avoir à cœur nos citoyens et penser au rayonnement de notre région. C'est également faire preuve d'équité, de transparence, de rigueur, de compétence et de respect.

Nous sommes fiers du service offert aux citoyens depuis 1937, nous désirons répondre de manière efficace, innovante et responsable aux besoins et aux aspirations de la population afin de bâtir une collectivité où tous peuvent s'épanouir!

À la Ville de Baie-Comeau, nous encourageons la diversité sous toutes ses formes et nous nous engageons à favoriser un environnement de travail inclusif et respectueux de toutes les différences.

**Nous sommes présentement à la recherche
d'une personne en mesure d'occuper le poste suivant :**

**DIRECTEUR OU DIRECTRICE
DES RESSOURCES HUMAINES
Poste permanent**

PRINCIPALES FONCTIONS

- Planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités liées aux relations de travail, à la santé et sécurité du travail, au développement des compétences des employés, au développement organisationnel, au processus de recrutement, d'embauche et d'intégration, à la rémunération et aux avantages sociaux, ainsi qu'aux politiques, aux directives et à la réglementation existante.
- Agir à titre d'expert-conseil auprès des directions et des gestionnaires dans la gestion des ressources humaines et dans l'optimisation des processus dans les différents services.
- Assurer le lien avec les partenaires syndicaux par la tenue de différents comités de relations de travail et de productivité dans une approche de concertation et de collaboration.
- Agir à titre de négociateur dans le cadre de renouvellement des conventions collectives ou autre entente de travail, litiges, griefs ou autres dossiers de relations de travail.
- Interpréter les différentes ententes de travail et assurer leur application.
- Traiter les griefs, superviser la préparation des dossiers, coordonner et participer aux rencontres et procéder au règlement jusqu'à l'arbitrage si nécessaire.
- S'assurer que toutes décisions prises en matière d'application de la convention collective et de mesures disciplinaires sont conformes aux politiques en vigueur.
- Élaborer des normes, des directives et des politiques dans le domaine de la gestion du personnel, les mettre à jour et assurer leur application.
- Agir à titre de responsable pour les dossiers d'assurances collectives et de régime de retraite de l'employeur.
- Planifier, préparer et gérer le budget de son service dans le respect des bonnes pratiques de gestion, les ressources budgétaires allouées et des encadrements législatifs.
- Assister aux séances du comité général du conseil lorsque requis et préparer les documents nécessaires aux sujets relatifs sous la juridiction de la direction.

CONCOURS 23-28

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

- Diplôme universitaire de premier cycle en gestion des ressources humaines ou en relations industrielles.
- Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) ou un engagement à le devenir.
- Plus de 10 ans d'expérience dans le domaine des ressources humaines et en gestion d'équipe.
- Expérience en milieu syndiqué et en relations de travail.
- Capacité à traiter de façon proactive les différentes problématiques reliées aux ressources humaines et aux relations de travail.
- Sens développé pour le service-conseil et les relations interpersonnelles.
- Leadership rassembleur, facilité pour le travail d'équipe de façon à créer un climat de travail harmonieux.
- Reconnu pour établir des relations de confiance solides et durables.
- Organisé, structuré et capacité à travailler sur plusieurs dossiers simultanément.
- Rigueur professionnelle et sens de l'éthique.
- Vision stratégique.

SALAIRE ET CLASSIFICATION

- Horaire de **35 h** sur 4 jours et demi et un horaire d'été sur 4 jours
- Échelle salariale annuelle entre **107 687 \$** et **118 338 \$**

L'entrée en fonction est prévue pour février 2024.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées à relever ce défi doivent faire parvenir leur CV et leurs copies de diplômes à l'adresse suivante : rh@ville.baie-comeau.qc.ca en mentionnant le concours 23-28 **avant le 27 octobre 2023, 17 h.**

➤ <https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/>

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront avisées par courriel ou par téléphone. Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Ville de Baie-Comeau.